

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le jeudi 12 janvier 2023 à 16h00 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du lundi 9 janvier 2023.

Présent(e)s : M. Jérôme BERNARD, M. Christophe MONTBLANC, M. Gilbert MOULIN, M. Bruno SENECLAUZE.

Absent(e)s : M. Francis BARRY, Mme Solange BERGERON, Mme Laëtizia BOURJAT, Mme Martine CARRIER, M. Antoine CAVROY, M. Clément CHAPEL, M. Philippe DELAPLACETTE, M. Antoine DOS SANTOS, M. Khalid ESSAYAR, M. Aurélien FERLAY, M. Patrick GAUTHIER, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Jérôme LEBRAT, M. Jean-Pierre LEFEBVRE, M. Grégory MAZET, M. Driss NAJI, M. José ORENES LERMA, Mme Danielle RAMENERI, Mme Christelle REYNAUD, M. Gérard ROBERTON, M. Yves RULLIERE, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : M. Mickaël BOUCHARDON, M. Claude BRUN, Mme Stella BSERENI, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jean-Luc CHAUMONT, Mme Sylvette DAVID, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Gérard GRIFFE, M. Pierre MAISONNAT, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Josiane SANCHEZ, M. Max TOURVIELHE.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à M. Gilbert MOULIN

Assistaient en tant qu'invités : M. Jean-Charles MANRIQUE, Mme Victoria BRIELLE

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 9/52

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Gilbert MOULIN

SIGNATURE CONVENTION D'ADHÉSION SERVICE MÉDECINE PROFESSIONNELLE PAR LE CDG 07

Vu l'article L812- 3 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu la convention de mise à disposition du service de médecine professionnelle « Santé au travail »,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche (CDG07) proposait à ses collectivités affiliées la mise à disposition du service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme (CDG26) par voie de convention. Cette collaboration a pris fin, le CDG07 a entrepris de créer un service de médecine professionnelle et préventive à destination de ses collectivités affiliées afin que celles-ci puissent assurer le suivi médical de leurs agents.

C'est pourquoi le CDG 07 a créé la mise à disposition d'un nouveau service de médecine professionnel, à compter du 01/01/2023, pour les collectivités et établissements affiliés au CDG07 qui le souhaitent. Par délibération en date du 04/11/2022, le CDG07 a formalisé ce projet en validant le recrutement d'un médecin du travail, ressource indispensable à la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

la création de service. S'agissant d'une mission facultative du cdg07, chaque collectivité qui souhaite bénéficier de cette prestation délibère.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :
Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser le Président à signer ladite convention.
Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 12 janvier 2023,

Le Président,



Jérôme BERNARD